

**ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017**

Adresser :

- 1 exemplaire à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription
- 1 exemplaire au Maire

**PROCÈS-VERBAL – CONSEIL D'ÉCOLE – DU 3 NOVEMBRE 2016**

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ	
Directeurs de l'école - Présidents : Mmes Cochet Lucie et Geney-Guerittot Arielle	x		
Maîtres de l'école			
Mme Glandy Christelle	x		
Mme Lapeyre Céline	x		
M. Abattu Guillaume	x		
Mme Fromont Emilie	x		
Mme Berger Delphine	x		
M. Martin Laurent	x		
Mme Berardozzi Morgane	x		
Représentant du R.A.S.E.D. : Béatrice Micolle (maitresse E)	x		
Représentants des parents d'élèves titulaires			
Mme Gallay Aurelie	x		suppléants assurant un remplacement
Mme Donnot Florence		x	Mme Brard
M Berthelot Thierry	x		
M Souillot Vivien	x		
M Desruelle Herve			Mme Romeo Ferro
Mme Brouquisse Maud	x		
Mme Mazenot Catherine	x		
Mme Vales Amanda	x		
Inspecteur de l'Éducation Nationale : M Laurent Moutard		x	
Maire de la Commune ou son représentant : M.Spitzner, maire de Vertrieu et Mme Tavernese-Roche (adjointe) pour La Balme les Grottes	x		
Conseiller Municipal : M. Filippi et Mme Dewier (Vertrieu) ; Mme Jacquier (La Balme les Grottes)	x		
Délégué Départemental de l'Éducation Nationale : M. Hausberg	x		
<b>VOIX CONSULTATIVE</b>			
Membre du R.A.S.E.D. :			
Médecin scolaire :			
Infirmière scolaire :			
Assistante sociale :			
A.T.S.E.M.			
Enseignant de langues vivantes :			
Maître de l'E.L.C.O. :			
Personne invitée :			

Procès-verbal établi le 3 novembre 2016,

Le Président, Directeur /Directrice de l'école,

- Pour l'école de Vertrieu, Mlle COCHET Lucie, :

- Pour l'école de La Balme les Grottes, Mme GENEY-GUERITTOT Arielle :

- La Secrétaire de séance, Mme FROMONT Emilie :

## PLAN

- 1- Organisation interne du Conseil d'École  
 2- Organisation générale de l'école  
 2.1- Règlement intérieur de l'école  
 2.2- Projet d'organisation de la semaine scolaire  
 2.3- Projet d'école  
 2.4- ...

- 3- Vie de l'école  
 3.1- Activités scolaires dans l'école  
 3.2- Activités scolaires hors de l'école  
 3.3- Activités périscolaires  
 3.4- Restauration scolaire  
 3.5- ...

- 4- Moyens  
 4.1- Matériels  
 4.2- Locaux  
 4.3- ...  
 5- Utilisation des locaux

Donner un numéro à 1, 2, ou 3 chiffres pour chaque point de l'ordre du jour, placé avant le titre, dans la colonne prévue. (Ex. : 3.1.1- Courseton)

N°	TITRE ET DÉVELOPPEMENT																																				
1.	<p><b><u>Présentation des membres du Conseil d'École et du RASED</u></b>                      Le RASED est le réseau d'aide pour les élèves en difficulté. Il intervient à la demande des enseignants. Il est composé, pour l'antenne de Montalieu, d'une psychologue scolaire et d'une maîtresse E.                      La maîtresse E travaille sur les difficultés d'apprentissages des élèves. Elle peut rester dans la classe pour observation ou travailler avec un petit groupe d'élèves sur des difficultés identifiées .                      La psychologue peut recevoir tout parent qui lui en fait la demande (coordonnées affichées sur le tableau d'affichage devant l'école). Elle peut travailler sur des difficultés ponctuelles ou proposer un suivi pour certains élèves.                      Le réseau intervient sur 11 communes soit 14 écoles. Toutes les communes financent le RASED à hauteur de 1€ par élève.</p>																																				
2.	<p><b><u>Organisation générale de l'école</u></b></p>																																				
2.1.	<p><b><u>Lecture des attributions du Conseil d'école</u></b> et vote pour ou contre un conseil commun aux deux écoles :                      Vote à l'unanimité pour un maintien des conseils d'école communs aux deux écoles.</p>																																				
2.2.	<p><b><u>Règlement Intérieur</u></b> : modification et vote                      Les jours et les horaires des APC sont modifiés pour cette nouvelle année scolaire :                      – pour Vertrieu : les lundis ou mardis ou jeudis de 15h45 à 16h30.                      – Pour La Balme : les lundis ou jeudis de 15h40 à 16h20.                      Les règlements sont adoptés à l'unanimité.</p>																																				
2.3.	<p><b><u>Les effectifs du regroupement:</u></b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">CLASSE</th> <th style="text-align: center;">EFFECTIF</th> <th style="text-align: center;">RÉPARTITION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">PS</td> <td style="text-align: center;">28</td> <td style="text-align: center;">16 B 12V</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">MS/GS M. Abattu</td> <td style="text-align: center;">29</td> <td style="text-align: center;">18 B 11 V</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">MS/GS Mme Lapeyre</td> <td style="text-align: center;">30</td> <td style="text-align: center;">21 B 9 V</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">CP</td> <td style="text-align: center;">21</td> <td style="text-align: center;">12 B 9 V</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>TOTAL LA BALME</b></td> <td style="text-align: center;"><b>108</b></td> <td style="text-align: center;"><b>67 B 41 V</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">CE1</td> <td style="text-align: center;">26</td> <td style="text-align: center;">15 B 11 V</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">CE2</td> <td style="text-align: center;">29</td> <td style="text-align: center;">16 B 13 V</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">CM1</td> <td style="text-align: center;">23</td> <td style="text-align: center;">14 B 9 V</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">CM2</td> <td style="text-align: center;">26</td> <td style="text-align: center;">14 B 12 V</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>TOTAL VERTRIEU</b></td> <td style="text-align: center;"><b>104</b></td> <td style="text-align: center;"><b>59 B 45 V</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>TOTAL RPI</b></td> <td style="text-align: center;"><b>212</b></td> <td style="text-align: center;"><b>126 B 86 V</b></td> </tr> </tbody> </table>	CLASSE	EFFECTIF	RÉPARTITION	PS	28	16 B 12V	MS/GS M. Abattu	29	18 B 11 V	MS/GS Mme Lapeyre	30	21 B 9 V	CP	21	12 B 9 V	<b>TOTAL LA BALME</b>	<b>108</b>	<b>67 B 41 V</b>	CE1	26	15 B 11 V	CE2	29	16 B 13 V	CM1	23	14 B 9 V	CM2	26	14 B 12 V	<b>TOTAL VERTRIEU</b>	<b>104</b>	<b>59 B 45 V</b>	<b>TOTAL RPI</b>	<b>212</b>	<b>126 B 86 V</b>
CLASSE	EFFECTIF	RÉPARTITION																																			
PS	28	16 B 12V																																			
MS/GS M. Abattu	29	18 B 11 V																																			
MS/GS Mme Lapeyre	30	21 B 9 V																																			
CP	21	12 B 9 V																																			
<b>TOTAL LA BALME</b>	<b>108</b>	<b>67 B 41 V</b>																																			
CE1	26	15 B 11 V																																			
CE2	29	16 B 13 V																																			
CM1	23	14 B 9 V																																			
CM2	26	14 B 12 V																																			
<b>TOTAL VERTRIEU</b>	<b>104</b>	<b>59 B 45 V</b>																																			
<b>TOTAL RPI</b>	<b>212</b>	<b>126 B 86 V</b>																																			
2.4.	<p><b><u>Projet d'école :</u></b>                      En lien avec l'axe principal du projet d'école qui est d'amener les enfants à fréquenter les livres, à retrouver le plaisir de lire, à développer une culture littéraire de jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PNI (Prix Nord Isère) : 5 classes du RPI sur 8 y participent, le vote final sera organisé de façon formelle avec la participation si possible des mairies (prêt de matériel, lieu ...)</li> <li>• A La Balme, fréquentation de la bibliothèque du village.</li> <li>• A La Balme, Intervention sur 3 journées d'une illustratrice Lucie Albon avec participation au financement par le Sou des Ecoles.</li> <li>• Les CM2 participeront à un concours d'écriture (organisé par la PEEP) et à un rallye lecture.</li> <li>• Les « Bouquinades » sont maintenues pour les 4 classes de l'école de Vertrieu.</li> </ul> <p>En lien avec l'axe culturel du projet d'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A Vertrieu, participation des 4 classes au festival de musique baroque d'Ambronay : <i>Pomme-Henriette</i> pour les CE1 et CE2, <i>Berthe au grand pied</i> pour les CM1et CM2.</li> <li>• A La Balme : inscriptions des 4 classes à 2 spectacles : pour Noël avec la Compagnie Pois de Senteur, en juin avec le festival <i>Engrangeons la Musique</i> (en attente de validation).</li> <li>• Projets de sorties de fin d'année liés aux thèmes abordés dans chaque classe en cours de finalisation.</li> </ul> <p>Les enseignants rappellent que ces sorties sont financées en très grande partie grâce au Sou de Ecoles.</p>																																				

N°	TITRE ET DÉVELOPPEMENT
3.	<p><b><u>Vie de l'école</u></b></p> <p>3.1. <b><u>Sécurité :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des entrées / sorties d'école :</li> </ul> <p>Suite à la mise en place du plan Vigipirate, les portails des deux écoles restent fermés. Toute personne occasionnelle qui vient chercher un enfant doit pouvoir prouver son identité. Une installation d'un système automatisé avec visiophone est en cours d'étude avec les mairies.</p> <p>Exercices incendie et PPMS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un exercice incendie a été réalisé dans chaque école et s'est bien déroulé.</li> <li>• Le PPMS de chaque école a été mis à jour. Un exercice d'alerte intrusion a eu lieu dans chaque école avant les vacances de Toussaint. Les familles ainsi que les élèves ont été informés au préalable, afin d'éviter des angoisses inutiles.</li> </ul> <p>A La Balme , au regard de la configuration de l'école, les 4 classes se sont cachées pendant 20 min environ selon les conseils du référent école de la gendarmerie. L'objectif était de se rendre invisible et silencieux. Objectif en partie atteint.</p> <p>A Vertrieu, au regard de la configuration de l'école, 2 classes se sont cachées et 2 autres ont fui selon les conseils du référent école de la gendarmerie. Objectif en partie atteint.</p> <p>Pour les 2 écoles, il apparaît que le signal d'alerte est imparfait.</p> <p>D'autres exercices seront réalisés afin de créer des réflexes auprès des élèves et d'améliorer le dispositif.</p> <p><b><u>Périscolaire et TAP :</u></b></p> <p>3.2.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A Vertrieu : la mairie étudie la possibilité que les enfants qui souhaitent amener leur goûter pour le temps périscolaire puissent s'il fait très chaud, le déposer dans un réfrigérateur.</li> <li>• A La Balme: les activités manuelles du TAP ont débuté la dernière semaine de septembre, avec des thèmes qui suivent les fêtes du calendrier. Par beau temps, des activités avec le matériel de sport sont proposées aux enfants (vélo, trottinette, cerceau, ballon, balle ...).</li> <li>• Le PEDT (projet éducatif territorial) arrive à expiration en fin d'année scolaire. Il conviendrait d'établir un bilan des 3 années de TAP et de réactiver le Comité de pilotage pour préparer l'organisation future de ceux-ci.</li> </ul> <p><b><u>Restauration et temps cantine :</u></b></p> <p>3.3.</p> <p>La surveillance des enfants pendant la pause méridienne est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A Vertrieu : jusqu'à présent, 1 seule personne avait la charge de surveiller les élèves de 2 classes dans la cour de récréation. Devant les difficultés reconnues pour une gestion optimale, la mairie a pris l'initiative d'embaucher 1 personne supplémentaire (Mme Guégen) pour compléter cette surveillance.</li> <li>• A la Balme : un double service de cantine s'est mis en place depuis la rentrée, il y a toujours 2 adultes dans la cour pour surveiller les enfants.</li> <li>• Des parents s'interrogent sur les règles mises en place pendant les repas.</li> </ul> <p>Le règlement intérieur de la cantine est appliqué. Si un problème grave survient, les parents en sont informés. Les parents ont la possibilité de s'adresser en mairie pour avoir des explications.</p> <p>Un trombinoscope sera élaboré et affiché afin de permettre à tous de connaître les noms et fonctions de chaque adulte intervenant dans l'enceinte de l'école.</p> <p><b><u>Moyens</u></b></p> <p>4.</p> <p>4.1. <b><u>Remerciements au Sou des Ecoles:</u></b> le Sou des écoles souhaitait faire un don à chacune des écoles pour renouveler du matériel divers : matériel hifi et jeux de cour de récréation commandé à La Balme. Les enseignants de Vertrieu finalisent quant à eux leur commande en fonction des besoins les plus urgents.</p> <p><b><u>Entretien et équipement :</u></b></p> <p>4.2. La circulation sur le parking de La Balme pose des difficultés diverses. Des nouveaux panneaux de signalisation ont été installés.</p> <p><b><u>Transport scolaire :</u></b></p> <p>4.3. Questionnement sur la sécurité dans le bus : les ceintures de sécurité doivent être mises. L'accompagnatrice vérifie. La mairie de Vertrieu va faire une demande pour une intervention pour sensibiliser les élèves sur la sécurité dans le bus, comme l'an dernier.</p> <p>Les enseignants de Vertrieu essaieront de parer au mieux les difficultés concernant la sortie du mercredi.</p> <p>Demandes d'arrêts supplémentaires :</p> <p>A Vertrieu, Rue Longe Rey, la mairie réfléchit à un endroit où placer un éventuel arrêt supplémentaire.</p> <p>La commune travaille au rétablissement des arrêts dans les hameaux de La Balme, même si cela s'avère laborieux.</p>
	Page n° 3 / 4

Bourse de transport : nous vous invitons à contacter la centrale d'appels Pack Rentrée mise en place à cet effet :  
Allô Pack rentrée : 04 76 00 36 36  
**ou par courriel : [polepackrentree@isere.fr](mailto:polepackrentree@isere.fr)**

**5. Paroles aux maires**

D'importants travaux d'isolation sont prévus à l'école de Vertrieu pour 2017. Les familles seront plus précisément informées en temps utile.

**6. Paroles aux DDEN**

Question sur la présence ou non d'AVS :

Une AVS pour un élève de CM1, 6h par semaine.

Une AVS pour un élève de MS, 18h par semaine.

2 élèves avec handicap reconnu devraient bénéficier d'une AVS (12h pour un enfant de CP et 6h pour un élève de MS) mais le recrutement est malheureusement interrompu.